

---

***Protection des personnels et usagers de la communauté  
éducative et stratégie vaccinale :***

*Le SNPTES incite les collègues volontaires et particulièrement exposés de l'enseignement supérieur et de la recherche, scandaleusement non reconnus prioritaires par le gouvernement, à utiliser la possibilité d'utiliser les créneaux de vaccination libres à compter du 12 mai !*

---

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres. Alors que la stratégie nationale vaccinale, grevée par l'insuffisance de doses et de volontaires, peinait à se mettre en place, Emmanuel Macron a annoncé **ce jeudi que les Français pourront à partir du 12 mai, "sans limite d'âge", prendre rendez-vous la veille pour le lendemain pour se faire vacciner contre le Covid-19 avec des doses de vaccin non utilisées.**

**Pour le SNPTES, qui milite pour le déploiement d'une campagne de vaccination en direction de tous les étudiants et personnels qui souhaitent être vaccinés, cette opportunité doit être saisie par les oubliés de notre communauté universitaire.**

Le SNPTES a pris acte des choix du gouvernement, qui a priorisé la vaccination pour certaines professions : à l'ESR, la vaccination des personnels n'est pas une priorité ? **Pourtant, dans nos établissements qui assurent des cours et examens en présentiel, ainsi que l'accueil, la restauration, le logement des étudiants, et encore l'ouverture de lieux de vie et d'étude, les personnels en contact du public auraient dû être prioritaires.**

Le SNPTES rappelle que la vaccination sera ouverte à tous les Français majeurs le 15 juin 2021.

*Choisy-le-Roi, le 06 mai 2021*